



Partir de chez l'un des parents pour partir chez l'autre

Par **elituga**, le **26/09/2010 à 16:30**

Bonjour, rnvoilà j'ai 16 ans et il ya maintenant 9 ans mes parents on divorcé, rnet moi il y a 2 et demi je suis parti de chez ma mère pour aller chez mon père rnmais enfaite se n'ait pas du tout mieux et donc je souhaiterait savoir quel sont les démarches juridiques à faire pour repartir chez ma mère? et est ce que vu que j'ai 16 ans avec l'accord de mon père je pourrait retourner chez mon père sans avoir de démarche juridique à faire? rnmerci d'avance

Par **mimi493**, le **26/09/2010 à 16:37**

Que dit le jugement en cours concernant votre résidence ?

Par **elituga**, le **27/09/2010 à 19:49**

le jugement en cours dit que je suis chez mon père

Par **mimi493**, le **27/09/2010 à 21:01**

Donc soit vos parents sont d'accord, mettent leur accord par écrit vous permettant de changer de résidence de suite, et ensuite, ils valident leur accord devant le JAF rnSoit ils ne sont pas

d'accord et votre mère doit faire une requête pour obtenir la résidence exclusive.

Par **elituga**, le **28/09/2010** à **20:18**

merci pour la reponse,combien de temps pensez vous que sa va mettre pour que le juge valide

Par **mimi493**, le **28/09/2010** à **21:00**

ça dépend de l'encombrement des tribunaux.